

# LA MONTAGNE

France

CREUSE

JEUDI 12 NOVEMBRE 2015

**AUBUSSON** ■ Médiation sur le transport de bois rond

## Forêt et bois pèsent si lourd...

Florence, Tessiot, sous-préfète d'Aubusson, rencontrera vendredi une quinzaine d'élus du sud Creuse autour de la problématique du transport de bois et son impact sur la voirie.

La municipalité de Saint-Martin-Château a engagé un bras de fer avec les forestiers et les pouvoirs publics sur la question des dégâts de débardage et sur ceux qu'infligent les convois de bois ronds de 57 tonnes à la voirie communale. Son arrêté instaurant un système de cautionnement en début de chantier a été jugé illégal par le tribunal administratif de Limoges.

En réaction, le maire de Saint-Martin-Château a écarté toute possibilité de dérogation à l'arrêté municipal « souche », qui interdit la circulation aux convois de plus de 18 tonnes sur les voies communales.

Parallèlement, le maire a lancé un appel au préfet de la Creuse (qui avait attaqué le premier arrêté) afin qu'il débloque cette situation. Florence Tessiot, sous-préfète d'Aubusson, spécialiste de l'agriculture et de la forêt, a pris ce dossier en main.



SOUS-PRÉFÈTE. F. Tessiot.

« L'arrêté d'interdiction de la circulation de convois au-dessus de 18 tonnes ressorti pas Saint-Martin-Château n'est pas illégal », confirme Florence Tessiot. La fermeté de Saint-Martin-Château a eu un contrecoup immédiat : l'arrêt des achats de bois sur cette commune. « Ce n'est pas un boycott, assure Olivier Bertrand, président du syndicat des forestiers privés du Limousin, mais les acheteurs vont là où c'est le plus facile ».

Florence Tessiot n'aborde pas son rôle comme une simple médiation : « Les routes, c'est le petit bout de la lorgnette. Je reçois les élus pour aborder la question du transport en général, mais aussi la transformation et en

amont, le foncier ».

Cette table ronde, qui devrait réunir vendredi une quinzaine d'élus du sud creusois, a également été demandée par le conseiller départemental de Felletin, Jean-Luc Léger. La sous-préfète d'Aubusson veut donner l'occasion aux élus qui se sentent désarmés face aux pratiques de certains professionnels de la forêt : « de profiter du retour d'expérience d'autres communes ».

### Des outils pour les communes

Cette réunion incitera la représentante de l'État à « aller chercher des réponses. »

La boîte à outils comprend déjà : le réseau régional Transbois (qui ne concerne que les routes départementales et nationales) ou les enveloppes FNADT permettant de subventionner à 80 % des voiries communales renforcées (et aptes à supporter des charges lourdes). « Les communes ont aussi la possibilité de financer leur voirie grâce à une fiscalité en conséquence », signale encore la sous-préfète d'Aubusson. ■

Julien Rapegno